VIGNEUX-SUR-SEINE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification N°1

ANNEXES GRAPHIQUES

sans échelle

Vu pour être annexé notre délibération d'approbation du 14 décembre 2015
Le Maire, Serge Poinsot

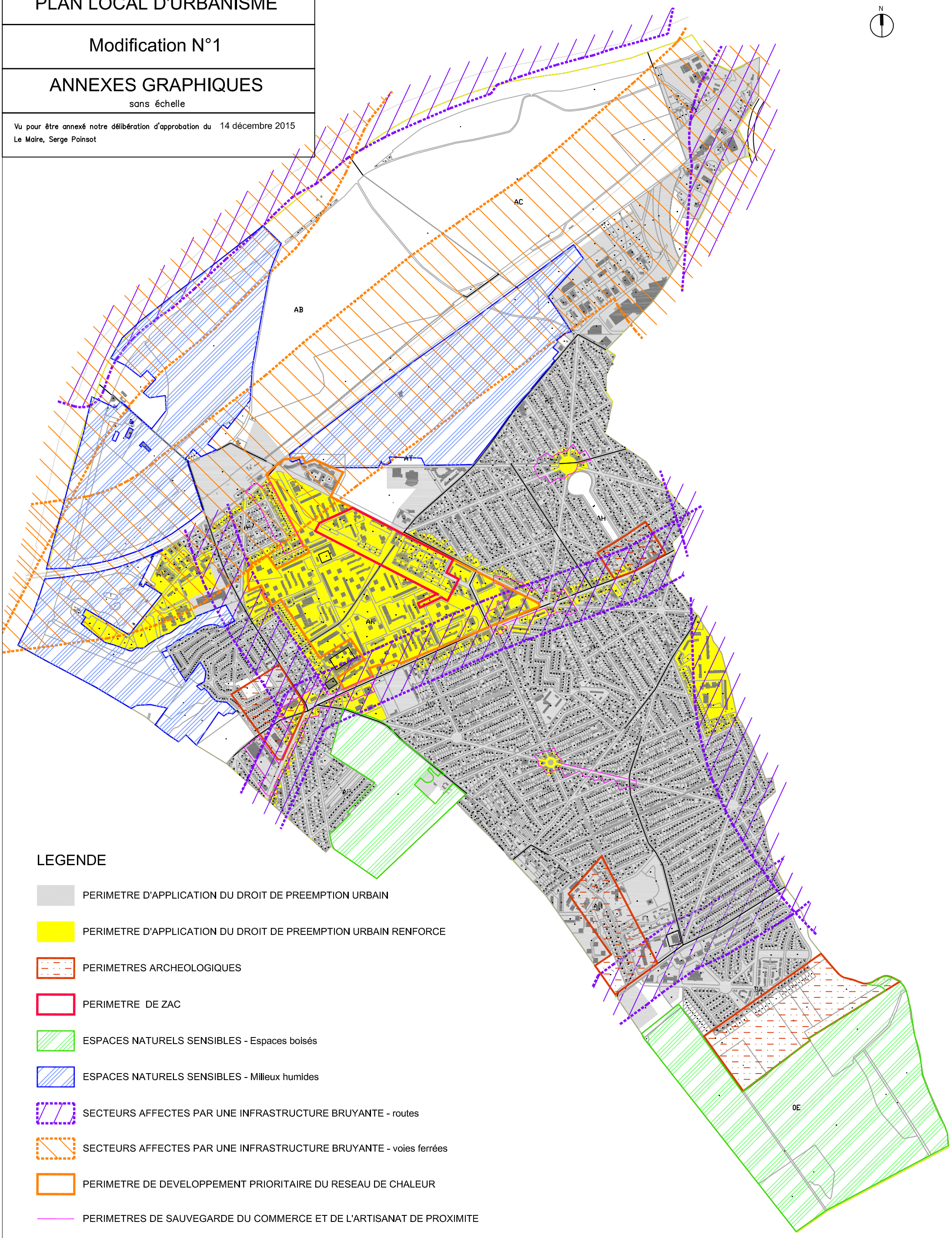

LEGENDE

- PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DE ZAC
- ESPACES NATURELS SENSIBLES - Espaces boisés
- ESPACES NATURELS SENSIBLES - Milieux humides
- SECTEURS AFFECTES PAR UNE INFRASTRUCTURE BRUYANTE - routes
- SECTEURS AFFECTES PAR UNE INFRASTRUCTURE BRUYANTE - voies ferrées
- PERIMETRE DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRE DU RESEAU DE CHALEUR
- PERIMETRES DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE

LE PERMIS DE DEMOLIR S'APPLIQUE A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

LE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB CONCERNE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL